



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE à 18H30

016/2024 - Remboursement de frais à Mme Dominique BERGONSO

Membres en exercice : **11** - Présents : **8** - Excusés avec Pouvoir : **2** - Excusés sans Pouvoir : **1**
Absents : **0** - Votants : **10**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 28 NOVEMBRE, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 22 NOVEMBRE 2024**, sous la vice-présidence de **Monsieur Alain Rousseau, Vice-Président**.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames, Messieurs

Habiba BENLAKRI, Dominique BERGONSO, Evelyne DOUVRE, Claude GERBEL, Frédéric MARCILLAC, Jean-Philippe MINIER, Michelle REYNIER, Alain ROUSSEAU.

ETAIENT EXCUSEES AVEC POUVOIR

Madame Marie-Françoise HGOBURU (pouvoir donné à Alain ROUSSEAU)

Madame Isabelle MESSINA (pouvoir donné à Dominique BERGONSO)

ETAIT EXCUSE SANS POUVOIR

Monsieur Guillaume FAUVET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil d'Administration. Madame **Evelyne DOUVRE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Vice-Président informe le Conseil d'administration que Madame Dominique BERGONSO a engagé la somme de 106,13 € pour l'achat des lots de la tombola du repas des aînés.

Le Vice-Président demande au Conseil d'administration de bien vouloir accepter le remboursement énoncé ci-dessus.

Le Conseil d'Administration oui le Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACDEPTE** de procéder au remboursement de la somme de 106,13 euros à Madame Dominique BERGONSO.
- **PRECISE** que cette aide sera mandatée à l'article 4238 du budget 2024 du CCAS.
- **DONNE POUVOIR AU VICE-PRESIDENT** pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Président du CCAS,
Guillaume FAUVET

La secrétaire de séance,
Evelyne DOUVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260102124-20241128-016-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2024
Publication : 06/12/2024